

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Hervé ELLUL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Ingénieur ECAM
Diplômé de l'ESSEC
Expert de Justice agréé
Près la Cour d'Appel
de Lyon et la Cour
Administrative d'Appel
de Lyon

Christophe GABET
Commissaire aux comptes
MSTCF - Université
Jean Monnet

Mohamed KHALFAOUI
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
Toulouse Business School

ASSOCIATION FEDERATION HABITAT ET HUMANISME

Siege social : 69 CHEMIN DE VASSIEUX, 69 300 CALUIRE-ET-CUIRE

SIREN : 395 060 262

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31/12/2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association FEDERATION HABITAT ET HUMANISME relatifs à l'exercice clos le 31/12/18 tels qu'ils sont joints au présent rapport (22 pages).

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre de combinaison.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « 1.2 – Changement de méthode » qui mentionne les changements de présentation au bilan et compte de résultat et leurs impacts sur les comptes combinés de l'exercice clos au 31/12/18 ainsi présentés au regard des comptes combinés « pro-forma » 2017 permettant leur pleine comparabilité.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives données dans le rapport financier du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre trésorier.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A VILLEURBANNE, le 10/06/2019

Le Commissaire aux Comptes

Pour Groupe ACTICONSEIL

Jean Christophe CARREL



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

COMPTES COMBINES
HABITAT HUMANISME
Exercice clos le 31 décembre 2018



GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION GENERALE	3
1.1. PRESENTATION DES COMPTES COMBINES	3
1.2. CHANGEMENT DE METHODE	3
1.3. PERIMETRE DE COMBINAISON	5
2. BILAN COMBINE DU MOUVEMENT	5
3. COMPTE DE RESULTAT	6
4. ANNEXES	7
4.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
4.2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
4.3. Notes explicatives sur le bilan.....	12
4.4. Notes explicatives sur le compte de résultat	15
4.5. Hors Bilan	16
5. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET ANNEXES	18
5.1. Information générale.....	20
5.2. Règles spécifiques et notes explicatives du CER	20
5.3. Les Ressources	20
5.4. Les Emplois	21

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés du Mouvement Habitat Humanisme retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général qui est de permettre à des familles ou à des personnes seules de vivre dans un quartier socialement équilibré, de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant une insertion et lorsque la perte d'autonomie est liée à des problèmes de santé, d'accéder à des lieux de vie spécialement adaptés à leur situation.

La combinaison comptable s'apparente, pour les entités non lucratives, à la consolidation des comptes annuels de structures d'un même mouvement. Le périmètre de combinaison retenu par Habitat Humanisme reprend les entités liées par une convention signée avec le mouvement ainsi que celles contrôlées de façon exclusive.

Les comptes annuels du mouvement Habitat Humanisme sont analysés sur la base du compte d'emploi des ressources et du bilan combinés. Ils comprennent :

- le bilan qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des organisations composants le mouvement
- le compte de résultat qui récapitule et regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur destination,
- l'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat,
- Le compte d'emploi des ressources et son annexe.

1.2. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

– Bilan : Etablissement d'un pro-forma 2017

La présentation du bilan 2017 a été, légèrement, modifiée (sans impact sur le résultat net) pour harmoniser définitivement certaines méthodes comptables suite aux modulations de périmètre intervenues en 2017. Les modifications ont porté sur :

- Le reclassement dans les actifs et passifs des soldes débiteurs et créditeurs suite à la mise en place d'un outil qui reprend les données comptables issues du logiciel pour un montant de 18,2M€
- Le reclassement de titres de participation pour 3M€ et de créances sur participation pour 3,8M€
- Le reclassement d'actifs corporels pour 18,1M€

en M€	Pro forma 2017	Reclassements	2017
ACTIF IMMOBILISE	557,1	-24,9	582,0
Immo. Incorporelles et Corporelles	555,3	-18,1	573,4
Immobilisations Financières	1,7	-6,8	8,5
ACTIF CIRCULANT	225,5	18,2	207,3
Dont Subventions à recevoir	34,4		34,4
Dont autres créances	53,5	18,2	35,3
Dont Trésorerie	137,6		137,6
TOTAL ACTIF	782,5	-6,7	789,3
CAPITAUX PROPRES	383,8	-21,1	404,8
Dont Capital et Réserves	381,4	-21,1	402,5
Dont Excédent	2,4		2,4
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	131,3	0,0	131,3
TOTAL FONDS PROPRES	515,0	-21,1	536,1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12,4		12,4
DETTES	255,1	14,4	240,8
Dont Emprunt	181,9	-3,8	185,6
Dont Autres Dettes	73,3	18,2	55,1
TOTAL PASSIF	782,5	-6,7	789,3

– **Compte de résultat : Etablissement d'un pro-forma 2017**

La présentation du compte de résultat 2017 a également été, légèrement, modifié (sans impact sur le résultat net) afin de présenter un compte de résultat plus réglementaire et d'anticiper la présentation selon le nouveau décret relatif au nouveau plan comptable associatif applicable de façon obligatoire à compter de 2020. Ces changements sont présentés dans le tableau ci-dessous et portent principalement sur la présentation des produits d'exploitation :

- Les produits financiers présentés en N-1 en produits d'exploitation dans la rubrique "Autres produits" sont désormais présentés en financier ;
- Les produits exceptionnels présentés en N-1 en produits d'exploitation dans la rubrique "Autres produits" sont désormais présentés en exceptionnel ;
- La mise en place d'un outil qui reprend les données comptables issues du logiciel a permis d'affiner la distinction des produits de la tarification du secteur médico-social entre « les recettes Médico Social » et « la dotation Médico Social ».

en K€	Exercice 2017	
	Pro forma	Initial
Ventes de biens et services	83 138	
Recettes Médico Social	42 800	
Loyers	29 908	
Honoraires de gestion et de montage	2 724	
Autres Produits	7 706	
Recettes locatives		32 633
Loyers		29 908
Honoraires de gestion		913
Honoraires de montage		1 812
Autres Produits		49 413
Produits financiers		1 617
Autres Produits		7 706
Recettes Médico Social		39 917
Plus value de cession		173
Produits de tiers financeurs	68 659	
Subventions d'exploitation	21 700	
Dotation Médico Social	46 958	
Ressources liées à la générosité du public	12 806	12 806
Dons manuels	5 107	5 107
Mécénats	2 724	4 676
Mécénat de compétence pdt	1 952	-
Legs et Donations	1 981	1 981
Produits d'épargne solidaire et de partage	812	812
Cotisations	141	141
Ventes, Manifestations	89	89
Subventions d'exploitation		21 700
Dotation Médico Social		49 841
Utilisation des fonds dédiés	783	783
TOTAL PRODUITS	165 386	167 176

- L'impôt sur les sociétés de 255 K€ présenté en N-1 dans la rubriques des charges financières est désormais présenté en bas du résultat dans la rubrique « Impot sur les bénéfices » (cf. compte résultat)

1.3. PERIMETRE DE COMBINAISON

Le périmètre de combinaison n'a pas été modifié sur 2018.

2. BILAN COMBINE DU MOUVEMENT

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

BILAN - K€	Exercice 2018			Exercice 2017	
	BRUT	AMORT PROV	NET	Pro forma	Initial
ACTIF					
Immobilisations Incorporelles	13 048	2 723	10 325	7 861	7 861
Immobilisations Corporelles	738 462	134 387	604 075	547 484	565 569
Immobilisations Financières	3 415	805	2 610	1 728	8 527
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	754 925	137 915	617 010	557 073	581 957
Clients	16 127	3 338	12 789	9 032	9 032
Subvention à recevoir	32 703		32 703	34 392	34 392
Débiteur Divers	41 497	1 312	40 185	43 610	25 448
Disponibilités	92 114		92 114	116 325	116 325
VMP - Autres titres	26 778	1 206	25 572	21 259	21 259
Charges constatées d'avance	802		802	852	852
TOTAL ACTIF CIRCULANT	210 021	5 856	204 164	225 471	207 309
TOTAL ACTIF	964 946	143 771	821 174	782 543	789 266

BILAN - K€	Exercice 2018	Exercice 2017	
	NET	Pro forma	Initial
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	409 024	381 369	402 454
<i>Dont Capital, Apports, Réserves, RaN</i>	396 512	370 372	391 694
<i>Dont legs et donations immobilières</i>	12 512	10 997	10 760
Résultat de l'exercice	2 681	2 395	2 395
<i>Dont Part du Groupe</i>	140 553	114 755	121 060
<i>Dont Hors Groupe</i>	271 152	290 094	283 789
Subventions d'investissement	133 725	131 274	131 274
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	545 431	515 038	536 123
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 965	12 359	12 359
FONDS DEDIES	6 839	6 913	6 913
Emprunts et dettes financières	188 814	181 851	185 650
Fournisseurs	17 831	14 310	11 522
Fournisseurs immo	7 410	10 153	7 958
Autres dettes fiscales et sociales	17 294	15 224	4 845
Créditeurs divers	23 246	25 539	22 750
Produits constatés d'avance	3 344	1 146	1 146
TOTAL DETTES	257 940	248 233	233 871
TOTAL PASSIF	821 174	782 543	789 266

3. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT - K€	Exercice 2018	Exercice 2017		Ecart
		Pro forma	Initial	
Ventes de biens et services	85 920	83 140	-	2 780
Recettes Médico Social	48 950	42 800	-	6 149
Loyers	33 564	29 908	-	3 656
Honoraires de gestion et de montage	2 669	2 725	-	56
Autres Produits	738	7 707	-	6 969
Recettes locatives	-	-	32 633	-
Loyers	-	-	29 908	-
Honoraires de gestion	-	-	913	-
Honoraires de montage	-	-	1 812	-
Autres Produits	-	-	49 413	-
Produits financiers	-	-	1 617	-
Autres Produits	-	-	7 707	-
Recettes Médico Social	-	-	39 917	-
Plus value de cession	-	-	173	-
Produits de tiers financeurs	69 047	68 657	-	389
Subventions d'exploitation	20 258	21 700	-	1 442
Dotation Médico Social	48 789	46 958	-	1 831
Ressources liées à la générosité du public	14 417	12 806	12 806	1 611
Dons manuels	6 227	5 107	5 107	1 121
Mécénats	2 060	2 563	4 676	503
Mécénat de compétence pdt	1 673	2 113	-	440
Legs et Donations	3 569	1 981	1 981	1 588
Produits d'épargne solidaire et de partage	630	812	812	183
Cotisations	143	141	141	3
Ventes, Manifestations	114	89	89	25
Subventions d'investissement	-	-	21 700	-
Dotation Médico Social	-	-	49 841	-
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges	2 655	-	-	2 655
Utilisation des fonds dédiés	1 720	783	783	937
Total des produits d'exploitation	173 759	165 386	167 176	8 373
Achats et charges externes	60 207	55 344	55 344	4 863
Loyers Charges Honoraires Irrécouvrables	20 830	17 980	17 980	2 850
Charges médico social	13 046	12 113	12 113	934
Entretien, réparations, maintenance	7 061	6 629	6 629	431
Eau, gaz, électricité, fuel	4 342	3 578	3 578	765
Frais de missions et réceptions	1 825	1 958	1 958	133
Mécénat de compétence	1 673	1 952	1 952	279
Fournitures entretien, petit équipement	3 035	2 801	2 801	234
Honoraires	1 625	1 755	1 755	131
Personnel intérimaire	1 653	1 335	1 335	318
Frais de Communication	1 915	1 616	1 616	299
Achats et charges externes	3 202	3 626	3 626	424
Impôts, taxes et versements assimilés	6 435	5 776	5 776	659
Salaires et traitements	54 919	53 707	53 707	1 212
Charges sociales	23 752	23 411	23 411	341
Dotations aux amortissements	18 542	17 739	17 739	803
Dotations aux provisions	2 256	1 130	1 130	1 126
Report en fonds dédiés	1 454	2 287	2 287	833
Total des charges d'exploitation	167 565	159 393	159 393	8 172
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 194	5 992	7 782	202
Produits Financiers	1 539	1 617	-	78
Charges financières	4 601	3 044	3 299	1 556
RESULTAT FINANCIER	3 062	1 428	3 299	1 634
Produits exceptionnels	2 393	-	-	2 393
Plus/moins value de cession	475	173	-	302
Charges exceptionnelles	3 135	2 088	2 088	1 047
RESULTAT EXCEPTIONNEL	268	1 915	2 088	1 648
Impot sur les bénéfices	184	255	-	71
RESULTAT NET	2 681	2 395	2 395	286

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

4. ANNEXES

4.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Poursuite des investissements dans les foncières

449 nouveaux logements ont été réceptionnés en habitat collectif (pensions de famille et résidences intergénérationnelles) et habitat individuel. Le mouvement a par ailleurs mobilisé auprès des propriétaires solidaires 3 850 nouveaux logements. Enfin 3 EHPAD ont été réhabilités pour un total de 150 lits et 339 places ont été créées dans 5 nouveaux centres d'accueil temporaires. L'ensemble des investissements immobiliers des deux foncières ont représenté 77M€ en 2018.

Augmentation de capital

Au cours de l'année 2018, les deux foncières du Mouvement ont procédé à des augmentations de capital auprès de soucripteurs sympathisants, d'institutionnels et de gestionnaires d'actifs solidaires pour un montant total de 31M€, en baisse de -15M€ par rapport à 2017.

Consommation de la trésorerie

La baisse de -19,9M€ de la trésorerie s'explique principalement par un accroissement du préfinancement des opérations immobilières occasionnée par une hausse des délais d'obtention des emprunts et des subventions dans les deux foncières. La trésorerie disponible dans les foncières est suffisante pour financer les opérations immobilières en cours à terminaison.

4.2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.2.1. Principes généraux de combinaison

Les comptes combinés sont l'équivalent des comptes consolidés pour un ensemble d'entités dont l'unité et la cohésion proviennent de circonstances autres que celles prévues à l'article 357-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

L'entité combinante est l'association FEDERATION HABITAT et HUMANISME ; elle combine les entités dont elle a autorisé la création et qui sont tenues de respecter la charte du mouvement. Il existe une indépendance juridique des entités combinées mais elles présentent entre elles des liens étroits.

Les bilans et compte de résultat combinés résultent du cumul des comptes annuels des différentes entités comprises dans le périmètre, éventuellement après retraitements et reclassements (harmonisation des plans de comptes). Les comptes réciproques, actifs et passifs, charges et produits, sont éliminés. Il s'agit essentiellement :

- des titres des structures sociétales auto-détenus par le mouvement,
- des rétrocessions de dons, legs et donations, et des subventions de la Fédération à la Foncière et HH GESTION
- des facturations entre entités du groupe, notamment loyers, honoraires de gestion, etc...
- des prêts, avances et comptes courants.

La méthode retenue pour la combinaison est celle de l'intégration globale.

Conformément aux règles prévues pour les comptes combinés, la méthode de combinaison retenue correspond à une méthode dite de « combinaison globale » (pas de notion comptable de « combinaison partielle » s'agissant de la quote-part du réseau détenue par les associés minoritaires des deux principales entités sociétales).

4.2.2. Périmètre de combinaison

Les entités ci-dessous ont été intégrées globalement, pour 100 % de leur activité, dans la combinaison des comptes :

La FEDERATION HABITAT et HUMANISME ainsi que les associations de l'UES (Vie et Partage, HH SERVICES, HH Gestion)

Les Foncières suivantes

- SIC Entreprendre pour Humaniser la Dépendance
- SAS Foncière Habitat Humanisme
- SAS HHDI
- SAS HDD

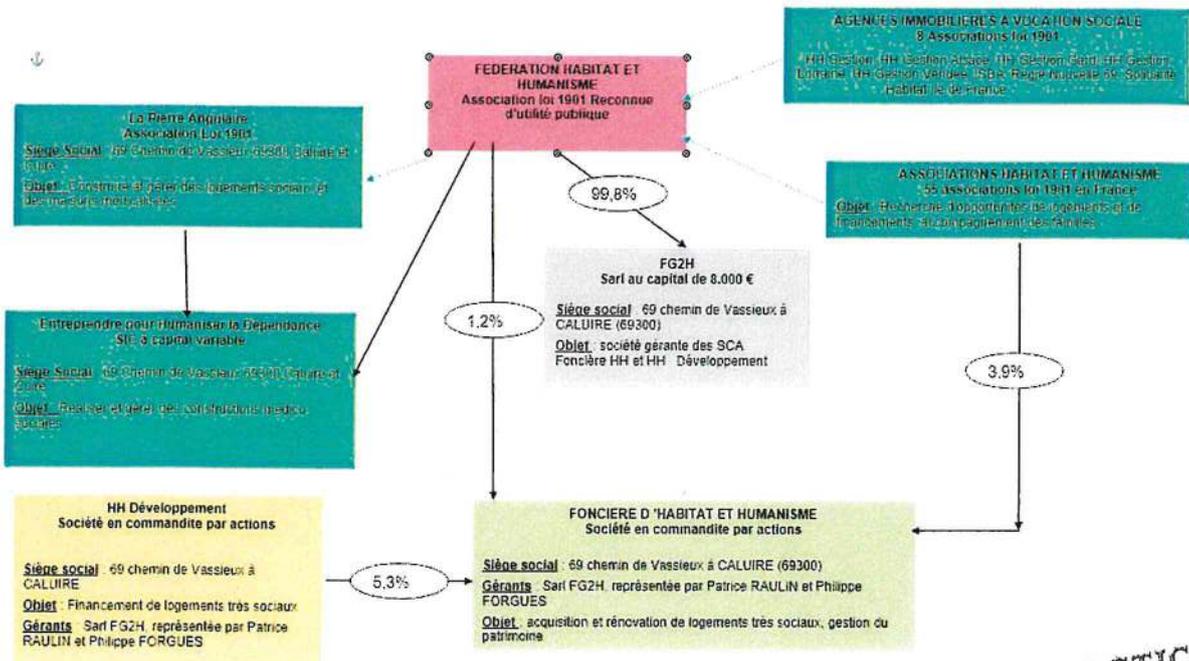
L'Association LPA

- 28 établissements en Gestion directe + service siège
- SCI Les Bâisseurs – Nazareth- St Vosy – Res Publica – BSCH – HH Patrimoine – La fraternité de Groissat – Zola
- SCOOP Solidarité Versailles Grand Age –Bâtir et se Construire en Humanité
- Associations : Bel Air Vassieux, Arcade santé, NDGP, Nice, OBP, Perpignan, Providence, St Afrique, Valence Albigeois.
- Fondation Acteur d'Humanité

Les Organisations HABITAT et HUMANISME

- 55 associations,
- 8 Associations Immobilières à Vocation Sociale (AIVS) qui assurent la gestion locative et l'accompagnement pour des logements loués à des publics fragilisés

Organigramme Juridique du Mouvement Habitat et Humanisme avant fusion HDD



→ Participation au Capital
Associé Commandité
- Adhésion à la Charte et/ou aux statuts du Mvt

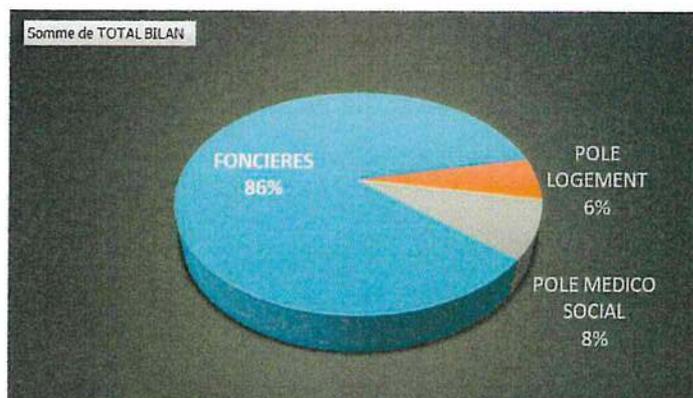
GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Principaux pourcentages de détention du réseau dans les entités sociétales :

	2018	2017
Fédération et associations dans HHD	56.76 %	51.50 %
Fédération et associations dans FHH	6.76 %	5.81 %
Fédération dans FG2H	99,80 %	99,80 %
HHD dans FHH	4.85 %	6.71 %
Fédération dans Vie et Partage	100,00 %	100,00 %
FHH dans		
<i>SCI Cour des Voraces</i>	100,00 %	52,00 %
<i>SCI Burais-Béthanie</i>	98,86 %	98,86 %
<i>SCI Valmy-Tissot</i>	100,00 %	100,00 %
Fédération dans SCI des Carmes	99,99 %	99,99 %
HHD dans HHDI	100,00 %	100,00 %
LPA dans		
EHD	24,24 %	23,31 %
SCI Fraternité	99 %	99 %
SCI Les batisseurs	75 %	75 %
SCI Cour des Voraces	0 %	25,79 %
SCI HH patrimoine	40 %	40 %
SCI Zola	6,82 %	6,82 %

Contribution des entités les plus significatives aux présents comptes combinés est la suivante (exprimée en % du total bilan après élimination) :

NOM	% BILAN 2018	% BILAN PRO FORMA 2017
FHH	51,81%	50,27%
EHD	31,76%	31,72%
LPA	18,43%	18,60%
FEDE	5,30%	6,65%
HHD	1,97%	2,07%
HH69	1,05%	0,92%
HHIDF	0,78%	0,78%
RN69	0,35%	0,32%
HH MAL AC	0,28%	0,29%
SCI VORACES	0,23%	0,25%
HH44	0,22%	0,22%
HHG75	0,21%	0,23%



GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

4.2.3. Règles et méthodes comptables du bilan

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :
 - Le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016;
 - Le règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
 - Le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques, dont la section VI traite plus spécifiquement de la combinaison.
 - Le règlement comptable de 2008-12 du 7 mai 2008 concernant le CER qui détaille l'utilisation des ressources collectées auprès du public.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Agencements : 5 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés). La comparaison effectuée titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation ; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Subventions à recevoir

Lorsque les subventions sont notifiées, elles sont comptabilisées dans le compte de « subvention à recevoir ». Cette créance est soldée lorsque la subvention est payée par la collectivité.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

Capitaux Propres

Les capitaux propres sont, notamment, constitués par les fonds propres, les apports associatifs, le capital social et prime d'émission des foncières, les réserves et les reports à nouveau.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements comprennent toutes les subventions notifiées et notamment les subventions à recevoir qui figurent dans les autres créances.

Les subventions sur les terrains sont évaluées au prorata de la valeur du terrain porté à l'actif et comprise dans le prix d'achat du bien immobilier. Les subventions sur les terrains sont reprises sur 10 ans.

Les subventions sur les constructions sont reprises en fonction du tableau d'amortissement des structures qu'elles contribuent à financer.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains.

Emprunts

L'essentiel des emprunts est souscrit pour financer les acquisitions et les rénovations des actifs immobiliers. Ils sont principalement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts à des taux préférentiels et sur des durées longues (supérieures à 25 ans).

Legs et donations

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Les mouvements suivants sont comptabilisés :

- dès l'acceptation du Conseil d'administration, ces actifs sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- lors de la réalisation effective d'un bien (par cession ou activation), le produit net est comptabilisé.

Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons – par chèque, carte bleue, virement – datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

Autres

Spécificités dans l'enregistrement des recettes medico-sociales. Les associations gestionnaires d'établissements et de services du secteur médico-social ont l'obligation de produire leurs comptes annuels selon les règles comptables de droit commun des associations. Elles appliquent ainsi les règlements CRC 99-01 et ANC 14-03.

Les établissements et services qui les composent bénéficient de financements publics ou semi-publics et obéissent de ce fait à une réglementation comptable particulière les conduisant notamment à produire des comptes administratifs, en réponse à des exigences budgétaires.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonscil.com
Siret : 478 512 510 00031

4.3. Notes explicatives sur le bilan

4.3.1. Immobilisations brutes

K€	Valeur brute début d'exercice	Changement de méthode de présentation (1)	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	10 243		2 804			13 047
Immobilisations Corporelles	589 954	-18 085	16 266	5 543	48 481	631 073
Immobilisations constructions en cours	97 552		58 318		-48 481	107 389
Immobilisations financières	9 381	-6 799	5 062	4 229		3 415
Total	707 130	-24 884	82 450	9 771		754 925

(1) Cf. 1.2. Changement de méthode de présentation

4.3.2. Amortissements

K€	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	2 382	350	9	2 723
Immobilisations Corporelles	119 753	17 398	4 774	132 377
Total	122 135	17 748	4 783	135 100

4.3.3. Etat des provisions et dépréciations :

K€	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Immobilisations corporelles	2 183	178	351	2 010
Immobilisations financières	855	12	60	806
Total	3 038	190	411	2 816

4.3.4. Trésorerie active

La trésorerie active présentée au bilan s'élève à 92 M€ au titre de l'exercice 2018 est correspond à la trésorerie classique (141,5 M€) nette des billets à ordre (49,5 M€).

4.3.5. Tableau de variation des capitaux propres et autres postes de « haut de bilan »

K €	Tableau de variations des capitaux propres					
	2017	Ecart (6)	Vir poste à poste	Augmentation	Diminution	2018
Fonds associatif (1) /Capital/Appports/Réserves	368 068	-21 740	4 520	31 064	4 674	377 238
Report à nouveau	23 990			2 395	135	26 250
Provisions réglementées	10 366		-4 520		310	5 536
Résultat de l'exercice (2)	2 395			2 681	2 395	2 681
Total Fonds associatifs	404 819	-21 740		36 140	7 514	411 705
<i>Dont part du réseau (3)</i>	<i>121 060</i>					<i>140 553</i>
<i>Dont intérêts minoritaires (4)</i>	<i>283 789</i>					<i>271 152</i>
Subventions d'investissement (5)	131 274			7 718	5 267	133 725
Fonds dédiés	6 913	-		1 646	1 720	6 839
Provision pour risques et charges (7)	12 359	-		1 937	3 332	10 964
TOTAL	555 395	-21 740	-	47 441	18 092	563 234

- (1) Dont augmentations de capital des foncières : 31.1 M€ (prime d'émission incluse de 7.7 M€). Le solde de l'augmentation provient du résultat de l'exercice précédent, et de l'impact des mouvements de titres de la FONCIERE détenus par le réseau
- (2) Dont résultat des activités réglementées et résultat sous contrôle des tiers financeurs
- (3) La partie réseau correspond à la totalité des fonds propres des entités associatives du réseau et au % de détention par les entités associatives du réseau au capital des sociétés (FONCIERE-HHD-EHD)
- (4) La part « hors réseau » dans les Fonds Propres ressort à 65 % à fin 2018. Ce taux traduit la participation des investisseurs (particuliers ou personnes morales) au capital des sociétés (essentiellement celui de la Foncière Habitat et Humanisme)
- (5) Les mouvements en augmentation correspondent aux subventions nouvelles de 2018 tandis que le flux en diminution correspondent aux reprise en résultat des subventions d'investissement
- (6) Lié aux changements de méthode de présentation (Cf. point 1.2 – Changement de méthode)
- (7) Essentiellement les provisions pour indemnités de départ à la retraite et des provisions pour litiges

4.3.6. Subventions d'investissement

Le montant global des subventions d'investissement ressort à 133 725 K€ ; ces subventions correspondent à des financements en lien avec l'investissement immobilier.

4.3.7. Provisions pour risques et charges

Le montant global des provisions pour risques et charges est de 10 965 K€. Les provisions correspondent principalement à des provisions pour litiges, pour risques, pour grosses réparations et pour indemnités de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de retraite sont évalués à leur valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles

4.3.8. Tableau d'échéancier des dettes

K€	2018	Échéance à moins d'1an	Échéance à plus d'1an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts Obligataires	3 500			3 500
Emprunts et dettes financières	185 314	34 107	42 650	108 557
Fournisseurs et comptes rattachés	25 241	25 241		
Dettes fiscales et sociales	17 294	17 294		
Créditeurs divers	23 246	23 246		
TOTAL	254 596	99 888	42 650	112 057

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

4.4. Notes explicatives sur le compte de résultat

4.4.1. Produits d'exploitation

Ventes de biens et services

Les produits issus de l'activité s'élèvent à 86 M€ il représente 49% des produits d'exploitation

• les Recettes du Médico Social	48,9 M€
• les loyers	33,6 M€
• les honoraires de gestion et de montage	2,7 M€
• les autres produits	0,7 M€

Produits de tiers financeurs

Ces ressources s'élèvent à 69 M€ soit 40% de nos produits d'exploitation.

Les subventions d'exploitation reçues sont de 20,2 M€ et servent à financer les Habitats Collectifs tels que les Pensions de Familles ainsi que l'accompagnement en apportant un soutien à l'aide à l'emploi des travailleurs sociaux.

La dotation Médico Sociale s'élève à 48,8 M€ ; elle permet à nos établissements Médico-sociaux de financer le soin, la dépendance, l'accompagnement spécifique de lieu de vie collectif ainsi qu'une partie de l'hébergement dans nos établissements.

Ressources liées à la générosité du public

Les ressources issues de la générosité s'élèvent à 14,4 M€ soit 8% de nos produits d'exploitation

Dons manuels

Ces dons résultent d'appels à la générosité du public effectués soit par des campagnes réalisées par la Fédération, soit directement par le réseau des associations. Ces dons sont principalement affectés aux associations Habitat Humanisme. Le montant global pour 2018 est 6,2 M€

Mécénat d'entreprise

Le soutien des entreprises qui ont contribué au développement du Mouvement s'élève à 3,7 M€, ce dispositif permet aux entreprises et à leurs collaborateurs d'aider concrètement le Mouvement à financer des opérations pour les personnes que nous logeons.

Legs et donations

Le Mouvement a bénéficié en 2018 de transmission à titre gratuit de liquidité pour un montant de 3,6 M€ et de biens pour un montant de 1,2 M€

Produits d'épargne solidaire

Le Mouvement a développé, en lien avec des partenaires bancaires et financier, une gamme de produits d'épargne solidaires : Livret d'épargne, cartes solidaires, FCP de partage, assurance-vie solidaires.... Les plus de 25 000 souscripteurs partagent leurs intérêts annuels, ce qui s'élève à 0,6 M€ en 2018.

Autres Produits issus de la générosité du public

Ces recettes s'élèvent à 0,2 M€ elles sont issues des manifestations et des cotisations versées par les adhérents aux Mouvements.

Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges

Les reprises de subvention de notre parc immobilier, le dénouement de litiges et la mise à jour des opérations dépréciées s'élèvent à 2,6 M€

Utilisation des fonds dédiés

Les fonds dédiés que l'on retrouve au Passif pour un montant de 6,8 M€, ils ont été utilisés en 2018 pour un montant de 1,7 M€. Cette rubrique est à mettre au regard des reports en fonds dédiés dans les charges d'exploitation pour un montant de dotation en de 1,4 M€.

4.4.2. Charges d'exploitation

Achats et charges externes

Les achats et charges en lien avec l'activité de nos structures s'élèvent à 60,2 M€ soit 36% de nos charges d'exploitation. (cf détail dans le Compte de résultat)

Impôts et Taxes

Les charges fiscales sur les salaires, les taxes foncières et autres droits d'enregistrements s'élèvent à 6,4 M€ soit 4% de nos charges d'exploitation

Frais de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 78,7 M€ soit 47% de nos charges d'exploitation. Il est à rappeler que notre mouvement fait appel de façon significative à des bénévoles dont l'apport est précisé au point 4.5.2 Bénévolat.

Dotations aux amortissements et provisions

Les charges des dotations aux amortissements principalement de notre parc immobilier, ainsi que la dotation de provisions s'élèvent à 20,8 M€ soit 12 % de nos charges d'exploitation.

4.5. Hors Bilan

4.5.1. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES :

Garanties hypothécaires sur emprunts	2 815€
Garanties sur emprunts/compromis achat/marché de travaux/VEFA	97 454 K€
Garanties hypothécaires sur emprunts	2 300 K€
Legs et donations à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle	2 945 K€
Engagements de retraite	Non significatif

ENGAGEMENTS RECUS :

Legs et donations à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle	4 263 K€
Garanties des collectivités locales sur remboursement d'emprunts (1)	58 790 K€

(1) engagements reçus de tiers par les établissements prêteurs à des entités du mouvement

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com

4.5.2. Bénévolat

le Mouvement bénéficie, en plus du concours de ses 1550 salariés, de l'énergie de près de 4 200 bénévoles, représentant 322 ETP (équivalent temps plein), soit un montant annuel de 8.1 M€ (SMIC chargé), qu'il lui serait difficile de financer.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euro
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

5. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET ANNEXES

EMPLOIS (K€)	EMPLOIS 2018	AGP 2018	EMPLOIS 2017	AGP 2017
MISSIONS SOCIALES	153 717	7 668	144 446	7 434
Accès des familles au logement	45 134	1 527	40 443	1 496
Accompagnement des personnes dont dispositif migrant	12 894	2 894	10 786	2 786
Pension de famille et lieux de vie d'urgence	17 603	3 246	17 267	3 152
Activité médico sociale	78 085	-	75 950	
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 489	1 489	1 461	1 461
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 433	3 574	13 369	3 728
dont : animation	2 855		2 832	
dont : fonctionnement	9 157		9 193	
dont : communication	1 421		1 344	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 135		1 854	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	171 774		161 130	
II - DOTATION AUX PROVISIONS	2 256		1 130	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	1 454		2 286	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 681		2 395	
V - TOTAL GENERAL	178 165	12 731	166 941	12 623
VI - PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE FINANCEES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		605		305
VII - NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS FINANCEES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		-		300
VIII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES		13 298		12 628

RESSOURCES (K€)	TOTAL DES RESSOURCES 2018	AGP*	TOTAL DES RESSOURCES 2017	AGP*
REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES ET NON UTILISEES		45		321
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC		14 417		12 806
DONS ET LEGS COLLECTÉS	13 530		11 764	
Dons manuels	6 227		5 107	
Legs et donations	3 570		1 981	
Mécénat d'entreprises	3 733		4 676	
AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ	887		1 042	
Produits d'épargne solidaire	630		812	
Manifestations	114		89	
Cotisations	143		141	
SUBVENTIONS ET AUTRES FONDS PUBLICS	69 046		68 658	
Subventions reçues de l'Etat et des collectivités	20 258		21 700	
Dotation Médico Sociale	48 788		46 958	
AUTRES PRODUITS	92 982		83 118	
Recettes Hébergement Médico Social	48 950		42 800	
Loyers	33 564		29 908	
Autres produits	10 468		10 410	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE AU COMPTE DE RESULTAT	176 445		164 581	
II - REPRISE DES PROVISIONS				
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 720		783	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-1 102		-453
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE				
VI - TOTAL GENERAL	178 165	13 315	165 364	12 352
VIII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES = col B V + VI + VII		13 298		12 628
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		62		45
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE : BENEVOLAT	8 100		7 916	

GRUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 SIRET : 428 512 510 00031

5.1. Information générale

Depuis plus de 30 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficultés, Habitat Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la récréation de liens sociaux. Pour financer ses actions, le mouvement a développé des outils innovants économiques à vocation sociale en faisant notamment appel à la générosité publique.

Le Compte d'emploi des ressources (CER) présenté est destiné à mettre en perspectives les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre et à permettre un contrôle de l'utilisation des dons collectés et de la conformité de leur utilisation à l'objectif annoncé.

Au regard de l'article 3 de la loi de 1991, le mouvement applique l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008-12 du Comité de la réglementation comptable. Ce règlement, présente un modèle de Compte d'emploi des ressources à intégrer dans les annexes et il est applicable depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009.

5.2. Règles spécifiques et notes explicatives du CER

Le CER a introduit des rubriques qui divergent de celles présentées dans le compte de résultat. Des définitions et options propres ont donc été prises pour présenter ces postes.

5.2.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le solde de ce poste correspond au « solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées » en fin d'exercice précédent.

5.2.2. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Cette rubrique est déterminée arithmétiquement et correspond à :

- report des ressources collectées et non affectées en début d'exercice
- (+) le total des ressources de l'exercice (ressources + variation des fonds dédiés)
- (-) le total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public

5.2.3. Les immobilisations acquises par les ressources collectées auprès du public

La totalité des immobilisations est réputée être financée par la générosité du public.

5.3. Les Ressources

5.3.1. Les ressources collectées auprès du public

Les dons, legs, mécénat, produits d'épargne solidaire, manifestations et cotisations sont, par hypothèse, toutes issues de la générosité du public. Les legs et libéralités reçus et le mécénat d'entreprise sont en effet la conséquence des campagnes nationales réalisées dans le cadre de ses collectes de dons. Les fonds sont perçus par la Fédération, les associations et Vie et Partage.

5.3.2. Les autres ressources du CER

Les autres ressources mentionnées dans le CER sous les postes « Subventions et autres fonds publics » et « recettes issues de l'activité » sont considérées comme non issues de la générosité du public. *Il s'agit des rubriques du compte de résultat « subventions et autres fonds », « recettes locatives », « produits médico-social » et « produits divers ».*

A noter que les subventions d'investissement obtenues par les foncières, certaines associations et les AIVS. (A noter que du fait des particularités des fondations, les subventions reçues de ces dernières n'ont pas été considérées comme provenant du public, mais comme du mécénats d'entreprise.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Les autres produits sont constitués principalement par les produits exceptionnels divers des associations, les produits financiers et les plus-values dégagées sur la cession d'actions des foncières.

Les loyers et charges locatives sont perçus par les Foncières, les associations, et, de façon marginale, par la Fédération et la SCI des Carmes.

5.3.3. Reprises des provisions

Dans le compte de résultat, les reprises de provisions (et par analogie les dotations) sont présentées dans différents postes :

- les provisions pour dépréciation des placements financiers sont inscrites, en nettes, dans la rubrique du compte de résultat : « revenus du patrimoine immobilier et financier ».
- les provisions pour risques et charges sur libéralités inscrites dans les legs et libéralités sont reclassées pour la présentation du CER dans ce poste.

Le compte de résultat présente les dotations et reprises de provisions en position nette. La présentation du CER nécessite de les décompenser. Cette divergence dans la présentation explique les écarts entre le total des produits/charges de l'exercice du compte de résultat et le total général du CER.

5.3.4. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Ce poste correspond à la rubrique « report des ressources non utilisées » du compte de résultat de l'exercice.

5.3.5. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Ce poste reprend la différence des « engagements à réaliser sur ressources affectées » et du « report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs ».

5.4. Les Emplois

Les emplois du CER se décomposent sous trois rubriques principales : les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement.

5.4.1. Missions sociales

Accès des familles au logement

Il s'agit des missions financées principalement par d'autres ressources que celles collectées auprès du public, à savoir les loyers, les honoraires de gestion encaissés et les subventions perçues. Cette rubrique comprend :

- Le total des charges nettes des FONCIERES (Hors Honoraires de montage)
- Le total des charges nettes de HHD des SCI et FG2H
- Le total des charges nettes des AIVS
- Les montants ressortant de la comptabilité analytique des associations, à savoir essentiellement les loyers payés à des propriétaires extérieurs au Mouvement pour des logements occupés par les personnes en difficulté (LVI)

Accompagnement des personnes dont Dispositif migrant

Il s'agit des missions financées par des subventions et par les ressources collectées auprès du public. Cette rubrique comprend :

- 70% des charges provenant de la comptabilité analytique du mouvement (Accompagnement)
- Les montants ressortant de la comptabilité analytique des associations

Pension de Famille et lieux de vie d'urgence

Il s'agit des missions financées par les loyers perçus, les subventions et les ressources collectées auprès du public. Cette rubrique comprend :

- Le total des charges provenant de la comptabilité analytique du mouvement (LVC + Hors-loc)
- 30% des charges provenant de la comptabilité analytique du mouvement (Accompagnement)

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Activité Médico-Sociale

Il s'agit des missions agréées et financées par les collectivités publiques (Soin et Dépendance) et par les usagers (Hébergement). Cette rubrique comprend le coût de fonctionnement des EHPAD

5.4.2. Frais de recherche de fonds

Les dépenses de recherche de fonds correspondent aux frais de recherche de ressources (frais d'appel à la générosité du public et frais de recherche pour le mécénat d'entreprises) et aux frais d'information et de communication.

Ces emplois sont financés en totalité par des ressources collectées auprès du public.

5.4.3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux dépenses de structure (direction générale, informatique, comptabilité, juridique....) principalement au sein de la fédération. Ils sont déterminés grâce à la comptabilité analytique.

Ces emplois sont financés en partie par des subventions affectées et les autres produits. Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public et les autres produits.

5.4.4. Dotations aux provisions

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe détaillant les reprises de provisions (cf. 5.3.3).

5.4.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond à la rubrique « engagements de ressources à réaliser sur ressources affectées » du compte de résultat de l'exercice.

5.4.6. Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Elles comprennent notamment des immeubles reçus par voie de legs et donations et apportés à la Foncière.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonscil.com
Siret : 478 512 510 00031